

SOCIÉTÉ

Nouvelles tracasseries pour Joseph Kollie

Le Libérien expulsé de Besançon l'an dernier ne parvient toujours pas à obtenir un visa.

Ça ne s'arrange pas pour Joseph Kollie. Ce Libérien sans papiers inscrit à la faculté des lettres à Besançon avait été expulsé de France début 2006, sa demande de régularisation ayant été rejetée.

Depuis, il tente d'obtenir un visa long séjour pour finir ses études à l'université de Franche-Comté. Il assure vouloir regagner son pays une fois son diplôme décroché, mais continue à se heurter à des tracasseries administratives qui font réagir son comité de soutien et l'antenne locale du RUSF (Réseau université sans frontière).

Les deux associations viennent d'écrire à l'ambassadeur de France au Libéria, qui a pris récemment ses fonctions (la France n'avait plus de représentation diplomatique dans ce pays long-

temps déchiré par la guerre civile). Elles l'interpellent sur le sort de Joseph Kollie, toujours obligé de faire sa demande de visa par l'intermédiaire du consulat de France d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. La démarche, déjà très complexe il y a quelques mois, est encore plus difficile et plus coûteuse aujourd'hui, expliquent-elles en substance. Elles demandent à l'ambassadeur d'intervenir afin de rendre la procédure plus accessible.

« Un refus de visa, dont la motivation n'est pas obligatoire, serait perçu par nous comme une décision arbitraire (...) ou comme une interdiction de fait du territoire après un éloignement (une hypothèse vérifiée dans la très grande majorité des cas d'éloignement) », écrivent le comité de soutien et RUSF.